

BE-A0523\_723158\_807301\_FRE

Inventaire des archives du notaire François  
Dumonceau de Bergendael, 1964-1983



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoires.....	7
1 - 17 Répertoires chronologiques. 16 septembre 1964 - 11 juin 1983.....	7
II. Minutes.....	9
18 - 43 Minutes. 16 septembre 1964 - 21 décembre 1971.....	9

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Dumonceau de Bergendal François (Liège)

Période:

1964 - 1971

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.8199

Etendue:

- Etendue inventoriée: 2.70 m
- Dernière cote d'inventaire: 43.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs <sup>1</sup>et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

---

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

### *PRODUCTEUR D'ARCHIVES*

#### NOM

Notaire François Dumonceau de Bergendal.

#### HISTORIQUE

Le notaire François Dumonceau de Bergendal a exercé de 1964 à 1983 à Liège.

#### COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

#### *ARCHIVES*

Les minutes du notaire François Dumonceau de Bergendal ont été versées aux Archives de l'État à Liège par les notaires Anne-Françoise Honhon et Christine Dôme le 26 avril 2022.

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Le présent inventaire concerne les minutes de la première partie de l'exercice du notaire de 1964 à 1971, mais l'ensemble des répertoires chronologiques (1964-1983).

### *Langues et écriture des documents*

Les documents sont rédigés en français.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Aucun document n'a été éliminé.

---

## Description des séries et des éléments

### I. RÉPERTOIRES

*1 - 17 RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES. 16 SEPTEMBRE 1964 - 11 JUIN 1983.*

1	16 septembre 1964 - 29 décembre 1964.	1 cahier
2	4 janvier 1965 - 30 décembre 1965.	1 cahier
3	7 janvier 1966 - 28 décembre 1966.	1 cahier
4	3 janvier 1967 - 29 décembre 1967.	1 cahier
5	3 janvier 1968 - 31 décembre 1968.	1 cahier
6	3 janvier 1969 - 31 décembre 1969.	1 cahier
7	6 janvier 1970 - 24 mars 1971.	1 cahier
8	26 mars 1971 - 30 décembre 1971.	1 cahier
9	10 janvier 1972 - 28 décembre 1972.	1 cahier
10	2 janvier 1973 - 28 décembre 1973.	1 cahier
11	8 janvier 1974 - 31 décembre 1974.	1 cahier
12	7 janvier 1975 - 3 mars 1976.	1 cahier
13	3 mars 1976 - 30 décembre 1976.	1 cahier
14	5 janvier 1977 - 16 janvier 1978.	

1 cahier

**15** 26 janvier 1978 - 31 décembre 1979.

1 cahier

**16** 7 janvier 1980 - 4 février 1981.

1 cahier

**17** 9 février 1981 - 11 juin 1983.

1 cahier

## II. MINUTES

18	18 - 43 MINUTES. 16 SEPTEMBRE 1964 - 21 DÉCEMBRE 1971. 16 septembre 1964 - 29 décembre 1964 (n° 1-102).	1 liasse
19	5 janvier 1965 - 30 avril 1965 (n° 105-203).	1 liasse
20	5 mai 1965 - 30 août 1965 (n° 205-295).	1 liasse
21	3 septembre 1965 - 30 décembre 1965 (n° 294-414).	1 liasse
22	7 janvier 1966 - 31 mai 1966 (n° 415-521).	1 liasse
23	1er juin 1966 - 27 juillet 1966 (n° 523-573).	1 liasse
24	22 août 1966 - 29 octobre 1966 (n° 578-646).	1 liasse
25	3 novembre 1966 - 28 décembre 1966 (n° 647-705).	1 liasse
26	3 janvier 1967 - 30 mai 1967 (n° 706-833).	1 liasse
27	2 juin 1967 - 30 septembre 1967 (n° 834-924).	1 liasse
28	2 octobre 1967 - 26 décembre 1967 (n° 925-1018).	1 liasse
29	5 janvier 1968 - 31 janvier 1968 (n° 1025-1053).	1 liasse
30	3 février 1968 - 27 mars 1968 (n° 1054-1089).	1 liasse
31	1er juin 1966 - 27 juillet 1966 (n° 523-573).	1 liasse
32	3 juillet 1968 - 31 octobre 1968 (n° 1176-1265).	1 liasse

- |    |   |          |
|----|---|----------|
| 33 | 6 novembre 1968 - 31 décembre 1968 (n° 1267-1320).    | 1 liasse |
| 34 | 3 janvier 1969 - 30 avril 1969 (n° 1322-1421).        | 1 liasse |
| 35 | 2 mai 1969 - 30 août 1969 (n° 1422-1524).             | 1 liasse |
| 36 | 1er septembre 1969 - 31 décembre 1969 (n° 1525-1641). | 1 liasse |
| 37 | 6 janvier 1970 - 30 avril 1970 (n° 1642-1731).        | 1 liasse |
| 38 | 6 mai 1970 - 26 septembre 1970 (n° 1733-1812).        | 1 liasse |
| 39 | 2 octobre 1970 - 31 décembre 1970 (n° 1814-1889).     | 1 liasse |
| 40 | 7 janvier 1971 - 30 avril 1971 (n° 1890-1970).        | 1 liasse |
| 41 | 4 mai 1971 - 30 juillet 1971 (n° 1971-2049).          | 1 liasse |
| 42 | 2 août 1971 - 29 octobre 1971 (n° 2050-2115).         | 1 liasse |
| 43 | 4 novembre 1971 - 21 décembre 1971 (n° 2116-2150).    | 1 liasse |